elle est si justement décernée, dit l'*Emancipateur*.

—

Un grand concert vocal et instrumental sera offert par la Grande Harmonie de Roubaix, à ses membres honoraires, le lundi 22 janvier 1877, à 7 heures précises du soir, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, avec le concours de :

Mlle Eléonore Delannoy, cantatrice;
MM. Dieu, première basse du grand théâtre de Lille;
Doucher, trial du grand théâtre de Lille.
Quesnay, flûte solo du grand théâtre de Lille.
Gaubert, clarinette solo du grand théâtre de Lille,
et de l'Orchestre Symphonique des concerts du Jardin Vauban, sous la direction de M. Emile Colin.

Programme. — Première partie. — 1. Orchestre Vauban, Marche de la Reine de Saba, Gounod. — 2. M. Dieu. Air de Don Carlos, Verdi. — 3. Orchestre Vauban. Andante de la 43e Symphonie (La Surprise). Haydn. — 4. Mlle Delannoy. Air du Barbier de Séville, Rossini — 5. Orchestre Vauban, Ouverture du Jeune Henri, Méhul. — 6. M. Douchez, Une drole de Soirée, scène humoristique, paroles de Berthel, musique de Cœdès.

Deuxième partie. — 1. Orchestre Vauban, Marche Triomphale. Victor Delannoy. — 2. Mlle Delannoy. Air des Noces de Jeannette, V. Massé. — 3. MM. Quesnay et Gaubert, Duo pour flûte et clarinette, ***. — 4. M. Dieu. Air des Vêpres Siciliennes, Verdi. — 5. Orchestre Vauban. La Revue Musicale, E. Colin. — 6. Mlle Delannoy et M. Dieu, Duo de la Fille du Régiment, Donizetti. — 7. M. Douchez. Les Gêneurs, scène comique, paroles de L. Gabillaud, musique de Guyon.

Le piano sera tenu par M. Victor Delannoy.

N.-B. Ce concert est expressément réservé aux membres honoraires qui auront seuls le droit d'y assister.

Les personnes qui désireraient souscrire un engagement trouveront des listes au controle : les conditions sont de DIX francs par an pour une personne seule, et de VINGT francs pour une famille entière habitantsous le même toit; la durée de l'engagement est de six années.

—

Un accident qui n'a heureusement eu aucune dangereuse suite, s'est produit, avant-hier, vers 9 heures du soir, vis-à-vis l'octroi de Roubaix à l'endroit où le chemin de Mont-à-Leux se soude à la route de Tourcoing.

Un cabriolet contenant trois personnes a versé en tournant trop brusquement pour entrer sur le pavé de Mont-à-Leux; la voiture est allé rouler dans le fossé, une des trois personnes s'est trouvée prise sous le cheval.

Aux cris de secours, des ouvriers accoururent aider à dégager la personne atteinte, qui fut transportée dans une maison voisine, où des soins empressés lui furent prodigués. Après vérification médicale, on reconnut que le blessé n'avait aucune fracture, seulement de nombreuses contusions.

Les deux autres personnes en avaient été quitte pour un bain dans la boue, quant au véhicule, sans être brisé complètement, il est détérioré dans plusieurs de ses parties.

—

Par cette température de renouveau, on fait des découvertes splendides dans la campagne. On a trouvé, à la Potennerie, dimanche matin, cachées au sein des herbages folichons, quelques violettes pures et modestes. Ces doux précurseurs du printemps semblait honteux de leur épanouissement prématuré. On ne les a pas moins sorties de l'obscurité de leur cachette pour en faire un charmant petit bouquet.

On sait qu'en janvier, l'apparition des hannetons ou des violettes indique un hiver virtuel, c'est-à-dire sans force ni puissance.

Nous n'aurons donc pas d'hiver cette année selon toute apparence.

—

Le 255 anniversaire de la naissance de Morlière a été célébré au Théâtre de Lille, lundi.

—

Il y a une dizaine de jours, un individu disant s'appeler Vandenberghe, voyageur de commerce, débarquait à l'auberge de la *Botte de Paille*, contour de l'Hôtel-de-Ville, à Lille. Chaque matin, il sortait portant un énorme carton qui renfermait, croyait-on, des échantillons. Il ne rentrait qu'aux heures des repas pour reprendre ensuite sa tournée.

Le commis-voyageur payait régulièrement; de sorte qu'il était fort estimé dans la maison.

Toutefois depuis son arrivée on constatait de nombreuses disparitions de linge, de draps de lit, de couverture, etc. L'idée ne pouvait venir à personne de soupçonner ce nouveau venu dont tous les voyageurs admiraient la régularité de conduite et l'activité.

Cependant les chambres continuaient d'être dévalisées. La confiance qu'on avait en lui commença à s'affaiblir. Les autres voyageurs qu'on aurait pu soupçonner voulurent absolument découvrir le voleur.

Ils organisèrent un service de surveillance et, hier matin, un de ces derniers s'étant caché le prit en flagrant délit dans sa chambre.

Il le laissa mettre deux draps dans son carton, et dès qu'il fut sorti, il le suivit et l'arrêta au moment où il allait franchir le seuil de la porte. On visita le carton et on trouva le corps du délit.

Vandenberghe (on croit que ce n'est pas son nom) a été remis immédiatement entre les mains de la police.

(Vraie France.)

—

LES OFFICIERS DE L'ARMÉE TERRITORIALE. — En présence des demandes formées par un grand nombre d'officiers de l'armée territoriale à l'effet d'être autorisés à faire un stage dans dans un corps de l'armée active, le ministre de la guerre s'est empressé de déterminer les règles qui devraient être appliquées pour donner à ces officiers le moyen de perfectionner leur instruction militaire.

C'est ainsi que les officiers de toutes armes de l'armée territoriale pourront être autorisés, sur leur demande, par les généraux commandant les corps d'armée, à faire un stage d'une durée d'un mois au moins et de trois mois au plus.

Les officiers d'infanterie feront ce stage dans le régiment de l'armée active qui correspond au régiment de l'armée territoriale auquel ils appartiennent, et dans le cas où ce régiment ne serait pas stationné sur le territoire de la région, dans un régiment désigné par le commandant de corps d'armée. Les officiers de cavalerie, d'artillerie, du train d'artillerie et du train des équipages militaires feront leur stage dans les régiments de cavalerie, d'artillerie, et dans les compagnies des divers trains du corps d'armée. Le stage des officiers du génie fera l'objet de règles spéciales qui seront ultérieurement déterminées.

Tout officier de l'armée territoriale qui résidera en dehors du corps d'armée auquel appartient son régiment pourra être exceptionnellement autorisé à faire son stage à proximité de sa résidence.

Les demandes formées à l'effet d'être admis au stage seront adressées à l'officier général commandant la subdivision. Chaque demande indiquera l'époque choisie par l'officier et la durée du stage qu'il désire faire. Les demandes annotées seront transmises au commandant de corps d'armée, qui statuera sur la suite qui pourra leur être donnée.

Le commandant de corps d'armée fera ensuite connaître aux intéressés à quelle date ils seront admis au stage et le corps auquel ils seront affectés.

Tout officier de l'armée territoriale autorisé à faire un stage dans un corps de l'armée active sera adjoint, pour le service intérieur, à un officier du même grade désigné par le chef de corps, de manière qu'il puisse se familiariser facilement et le plus rapidement possible avec tous les détails du service.

Les officiers de l'armée territoriale stagiaires seront admis, sur leur demande et pendant la durée de leur stage, aux pensions des officiersde leur grade; ils seront admis, en tout temps, —dans les réunions d'officiers, moyennant paiement de la cotisation.

Le port de l'uniforme sera obligatoire pendant la durée du stage et, comme pour les officiers de l'armée active, il donnera droit aux honneurs. Mais, en ce qui concerne le droit de punir, les officiers de l'armée territoriale ne pourront infliger directement de punitions; ils devront adresser leur demande, à ce sujet, au chef de corps sous les ordres duquel ils se trouveront.

Par contre, ces officiers, bien que soumis aux règles de la discipline, ne pourront être punis que par le chef de corps. Enfin des notes sur chacun des officiers admis au stage ou autorisés à suivre les cours pratiques seront données par les chefs des corps dans lesquels ces officiers recevront l'instruction. Ces notes, transmises aux commandants de corps d'armée, seront communiquées, par leurs soins, aux chefs de corps de l'armée territoriale, et donneront ainsi les premiers éléments, pour l'établissement du registre du personnel, en attendant que la loi sur l'avancement des officiers de l'armée territoriale, prévue par l'article 31 de la loi du 24 juillet 1873, règle les constatations annuelles d'aptitudes auxquelles ces officiers devront être soumis.

SOUSCRIPTION

à 4,000 ACTIONS de 500 francs
DE LA SOCIÉTÉ DE
l'Usine de Métallurgie artistique
DE ST-SAUVEUR-LEZ-ARRAS
FONDÉE PAR
M. GRASSIN-BALEDANS
Société anonyme au capital de 2,000,000 fr.
Suivant statuts déposés chez M. FRESSON, notaire à Arras

—

Conseil d'administration :

M. GRASSIN-BALEDANS, administrateur délégué;
M. CHARLES DE THÉZILLAT, *, ancien préfet, président;
M. DESROZIERS, O. *, ancien chef de bureau (comptabilité) au Ministère de la guerre;
M. SAGEY, +, ingénieur des Mines retraité, auteur de la distribution des eaux de la ville d'Arras;
M. DE VARENNE, ancien chef de bureau (prêts sur titres) à la Banque de France.

—

Chaque Action donne droit :

1° A une part proportionnelle dans l'actif social;

2° A un intérêt à 6 0/0 sur les sommes versées, payables au 1er août et le 1er février;

3° A 80 0/0 dans les bénéfices.

—

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

En souscrivant . . .	**50** fr.
A la répartition . . .	**75**
Du 1er au 5 avril . .	**125**
Du 1er au 5 juillet . .	**125**
Du 1er au 5 octobre. .	**125**
	500 fr.

Les actions libérées au moment de la souscription profiteront d'une bonification d'intérêts de **6 0/0**.

Elles seront irréductibles. Un titre provisoire sera remis à la répartition. Le titre définitif sera délivré lors du dernier versement.

—

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
Les Jeudi 25,
Vendredi 26, Samedi 27 Janvier

A Paris, au Crédit parisien, 6, boulevard des Italiens.

A Arras, chez MM. Legrelle-Fagniez, banquiers.

A Lille, chez MM. Pérot et Cie banquiers.

A Roubaix-Tourcoing, chez MM. Pérot et Cie, banquiers.

A Armentières, chez MM. Pérot et Cie, banquiers.

A Amiens, chez MM. Duvette et Cie, banquiers.

A Saint-Omer, chez M. Deneuville, banquier.

A Calais chez M. Bellart, banquier.

A Béthune, chez M. Samier, banquier.

A Montreuil, chez M. de Lhomel, banquier.

A Cambrai, chez M. Roth-Legentil, banquier.

A Valenciennes, au Comptoir (Décle), banquier.

A Péronne, chez M. Gaudechon, banquier.

A Saint-Pol, chez MM. Gaudfroy et Cie, banquiers.

A Douai, chez M. Copin, Comptoir des Mines.

Une partie du capital est déjà placée.

Les souscriptions peuvent être adressées, dès à présent, à M. le Directeur du Crédit Parisien.

NOTA. — Les fonds provenant des souscriptions seront centralisés à Lille, chez MM. PÉROT et Cie banquiers.

Les titres seront négociables à la Bourse de Lille.

—

NOTICE

L'Usine de Saint-Sauveur est la propriété de la Société. En pleine exploitation, ses ateliers et magasins occupent un espace de onze mille mètres. Elle est servie par un outillage des plus complets. Ses modèles sont en nombre immense. L'Usine, telle qu'elle est aujourd'hui, n'a pas absorbé moins de 1,200,000 francs pour ses constructions, son outillage, ses modèles et formes spéciales. Les matières premières et les marchandises fabriquées en magasin s'élèvent à 650 mille francs et sont également la propriété de la Société.

Le nombre des clients, parmi lesquels la ville de Paris, est de plus de 4,000.

Cette clientèle représente à elle seule une valeur de plusieurs centaines de mille francs.

Depuis la fondation de l'Usine, il y a onze ans, les bénéfices ont toujours suivi une marche ascendante. Ils ont été de 253 mille francs pour 1875 et de 257 mille francs pour 1876, ce qui donne déjà un revenu de 12 et 13 0/0 sur le capital. Mais les commandes affluant toujours, le chiffre d'affaires permettra d'élever en peu de temps le dividende de 14 à 15 et 16 0/0.

Pendant que l'industrie en général était en souffrance, l'Usine de Saint-Sauveur a toujours vu ses affaires et ses bénéfices augmenter.

Son fondateur, M. Grassin-Baledans a compris que la tâche devenait de plus en plus lourde pour son âge, et il a songé à s'adjoindre des collaborateurs. Il n'abandonne pas son œuvre, puisqu'il devient administrateur délégué. 12869—661

Hier matin, vers sept heures, une explosion de gaz s'est produite, chez M. Piet, menuisier, rue Saint-Georges, à Cambrai. Le sieur Piet a été brulé à la tête, mais d'une façon peu dangereuse. La dame Piet, avec beaucoup de présence d'esprit, a éteint le feu qui déjà s'était communiqué aux rideaux. Deux chaises, un berceau d'enfant avec sa garniture et desdessus de fauteuils ont été détériorés.

—

Hier matin, vers six heures et demie, un incendie a éclaté dans la toiture de la grange du sieur Nicolas Vasseur, et, de là, s'est communiqué à la grange du sieur Soyez-Dessaint, à Cagnoncles.

L'estimation des pertes n'est pas encore faite. Comme les causes de cet incendie sont inconnues, on attribue, selon la coutume des campagnes, cet incendie à la malveillance.

—

Lundi, à la même heure, un autre incendie consumait la grange et la toiture de l'habitation du sieur Charles Jardez, cultivateur, à Séranvillers. La grange ne contenait, dit-on, qu'une petite quantité de paille. Le tout, d'ailleurs, est assuré. — Cause inconnue.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 14 janvier. — Maria Lequesne, au Pile 2.— Isidore Fratrez, rue de l'Alouette 23.—Juliette et Pauline Neve jumelles rue de la Promenade 35.—Sophie Delle ve, rue de ma Campagne 95.—Désirée Delgrange, rue de Lannoy cour Boyaval 4. — Jeanne Ducoulombier, rue du Fontenoy cour Pouvier 26.—Sophie Staurman, rue des Longues-Haies coin Vromant-Platel 21. — Orélie Leclercq, rue du Pile 166. —Sophie Lemaître rue St-Louis.

Du 15.— Elisa Lambrecq, rue St-Antoine fort Bayart 16.—Aurore Derveaux, au Ruchon 9.—Marie Vanuxem, rue Bernard cour Bernard 34.—Palmyre Wibaux, rue de la Vigne cour Flipo. — Célina Domen, rue de la Barbe d'or.— Edouard Duthoit, rue du Pays 21.—Amédée Warnitz, rue du Pile cour Metcave 2.—Victor Vandamme, rue de la Chaussée.—Alfred Tissot, rue Decrème cour Barenne 3.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 14 janvier. — Nathalie Sœns, 11 mois rue St-Honoré 18. — Victorine Wallecan, 3 mois rue du Fontenoy 129. —Auguste Delbecque, 71 ans journalier Hôtel-Dieu.

Du 15.—Oscar Vrau, 11 mois rue de Lille cour Jooris 2. —Julie Dellis, 5 mois au Pile cour Corneille 6. — Juliette Bass, 24 ans piquirière place de l'Abattoir 40. — Jules Taelman, 15 ans journalier Hôtel-Dieu. — Gustave Decourcelle, 4 ans aux 3 Ponts 5.— Bernard Bartholomeus, 41 ans fileur rue de la Croix.—Charles Bourbier, 66 ans rentier propriétaire rue du Moulin-de-Roubaix (à sa campagne).

MARIAGES, du 15 janvier. — Gustave Claus, 26 ans apprêteur et Octavie Maes, 23 ans journalière.—Léopold Bogaert, 41 ans fileur et Marie Declue, 38 ans ménagère. — Jean Delannoy, 22 ans tisserand et Hortense Henno, 23 ans tisserande. —Pierre Desvigne, 23 ans tisserand et Clara Plouvier, 18 ans soigneuse.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 7 janvier. — Jean-Baptiste Delsenne, 25 ans maçon et Adèle Delecluse, 27 ans lessiveuse. — Louis Decock, 26 ans teinturier et Marie Tourné, 23 ans ménagère.—Joseph Luvckfasseel, 31 ans tisserand et Aimée Delfosse, 38 ans tisserande —Fernand François, 29 ans capitaine d'artillerie et Mathilde Parenthou, 24 ans sans profession.—Henri Florquin, 23 ans teinturier et Rachel Resmet, 22 ans bobineuse. — Jean Fontyn, 35 ans tisserand et Julie Decroo, 28 ans bobineuse.—Pierre Bayens, 28 ans débourreur et Dorothée Steeman, 27 ans soigneuse. —Emile Delotte, 29 ans employé de commerce et Nelly Leleux, 25 ans sans profession —Lucien Poulain, 26 ans employé de commerce et Hortense Arensma, 22 ans sans profession.—Arthur Taœn, 2 ans employé de commerce et Hermance Daubrie, 21 ans sans profession.—Clodomir Lecomte, 25 ans fileur et Célina Desurmont, 19 ans rattacheuse. — Charles Dujardin, 24 ans pâtissier et Adèle Dumortier 25 ans sans profession.— Alphonse Segard, 24 ans boulanger et Mathilde Lefebvre, 24 ans sans profession. — François Vankempen, 31 ans tisserand et Isabelle Cosyns, 22 ans bobineuse. — Fidèle Belot, 38 ans appareilleur à gaz et Césarine Moreau, 31 sans profession. — Auguste Deporter, 38 ans domestique et Adèle Maes, 36 ans couturière. — Léon Voreux, 25 ans négociant et Marie Huc, sans profession.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 16 janvier. — Joséphine Heyn, au chemin des Mottes. — Victorine Houpline, rue de Renaix.— Joseph Deschamps, rue Fin-de-la-Guerre.— Richard Robyns, au Pont-des-Piats.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 16 janvier. — Marie Verache, 82 ans, au Blanc-Seau — Hortense Desfrennes, 4 ans 9 mois, à la Marlière. — Charles Bartier, 74 ans, époux de Marie Delsalle, rue des Coulons. — Jules Lefebvre, 33 ans 1 mois, célibataire, rue des Piats.

MARIAGES du 16 janvier. — Louis Destombes, 26 ans, employé de commerce, et Félicie Dujardin, 27 ans, couturière. — Pierre Hennion, 28 ans, mécanicien, et Apolline Vienne, 23 ans, cabaretière.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBIT

Les amis et connaissances de la famille BOURBIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur CHARLES BOURBIER, ancien négociant, ancien conseiller municipal, directeur de la Caisse d'Epargne, décédé subitement à Roubaix, le 15 janvier 1877, dans sa 67e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le jeudi 18 courant, à 10 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin-de-Roubaix, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille FOULON-VANDENDRIESSCHE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame JULIE VANDENDRIESSCHE, décédée à Roubaix, le 16 janvier 1877, à l'âge de 40 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le vendredi 19 janvier 1877, à 8 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, à l'Hôtel-Dieu, rue Blanchemaille, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille DEROUBAIX-HESPEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame CÉCILE HESPEL, veuve de Monsieur CHARLES DEROUBAIX, décédée à Roubaix, le 16 janvier 1877, à l'âge de 68 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le jeudi 18 janvier 1877, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les **vigiles** seront chantées le mercredi 17, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Latine, 21, à Roubaix.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 18 janvier 1877, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-JOSEPH DESTOMBE, ancien conseiller municipal, ancien administrateur des Hospices et du Bureau de Bienfaisance, décédé à Roubaix, le 1er janvier 1874, dans sa 82e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien.)

Pompes funèbres. — Courtot-Uytenhove. (Voir aux annonces).

Cours public de Physique
Mercredi 17 janvier, à 8 heures du soir
Des sources de chaleur et des différents systèmes de chauffage.

Cours public de Chimie
Jeudi 18 janvier, à 8 heures du soir
Des corps gras : huiles, graisses, suifs, etc. (suite). Procédés d'analyse des huiles.

Le cabinet de Me **RODET**, avocat agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

Faits Divers

— UN DRAME EN PLEINE SEINE. — Deux jeunes gens, employés dans une maison de commerce du quartier du Sentier, les nommés Louis B... et Georges V..., s'étaient rendus, avant-hier, à Neuilly, où habite un de leurs amis, M. Charles H...

La journée était bonne, et après une promenade sur les bords de la Seine, il fut résolu qu'on ferait une partie de canot et qu'on se rendrait en remontant la Seine jusqu'au Bas-Meudon.

Un canot fut donc pris chez un des loueurs de la Grande-Jatte; c'était une yole de course, longue et légère embarcation qui, au désir des jeunes gens, devait fendre les flots avec facilité. Il était alors environ trois heures. Arrivés à Saint-Cloud, les amis voulurent prendre quelques moments de repos. Quand ils remontèrent à leur barque, la nuit était venue. La course au Bas-Meudon fut donc négligée, et on décida de revenir à l'île de la Grande-Jatte.

Tout à coup, l'embarcation éprouva un choc terrible et si imprévu que, en même temps qu'elle chavirait, les trois jeunes gens étaient précipités dans le fleuve. C'était à la hauteur de l'écluse de Saint-Cloud, à quelques mètres au-dessus du barrage. La barque avait frappé contre une corde tendue à ce niveau. MM. Charles H... et Louis B... eurent assez de présence d'esprit pour se retenir à cette corde; quant à M. G. V., le courant l'entraînait.

M. Charles H... se servant alors de la corde comme d'un guide, parvint, après des efforts inouïs, à mettre pied sur un refuge établi près de l'écluse et nommé « patte-d'oie » dans le langage des mariniers. Là, un pêcheur lui donna des soins.

Pendant ce temps, M. Louis B... était resté à l'endroit même où les jeunes gens avaient disparu. Il s'était halé sur la corde et, les yeux braqués sur l'abîme, l'oreille tendue, il cherchait à savoir ce qu'était devenu son camarade. Il entendit des cris de détresse et aperçut Georges V... cherchant à lutter contre le flot et à atteindre la corde.

— Courage ! je viens à toi ! lui cria-t-il.

Et en même temps il s'élança dans le fleuve, dont les eaux grossies roulaient avec impétuosité.

Que se passa-t-il dans ce combat de deux hommes contre la mort ? Nul ne le sait, car la nuit était noire, et le pêcheur qui avait recueilli M. H... ne pouvait rien distinguer. Ce qu'il y a de certain, c'est que ni M. B..., ni M. V..., ne reparurent à la surface des eaux; et le lendemain, c'est-à-dire hier, son cadavre était découvert auprès des barrages. Cet homme était mort victime d'un dévouement héroïque. Pour essayer de sauver la vie d'un ami, il n'avait pas hésité à exposer la sienne et de tenter le sachant, l'impossible. Honneur à sa mémoire !

Le corps de M. V... n'a pas encore été retrouvé. Les recherches continuent.

— LA FOLLE DE LA RUE D'ORSEL. — Un événement des plus singuliers s'est passé hier rue d'Orsel, à Paris.

Une jeune femme était en train d'emménager dans une des maisons voisines du théâtre Montmartre, et elle surveillait les hommes qui déballaient ses meubles de la voiture.

A un moment donné, ils mirent à terre une immense caisse en bois blanc, assez grande pour contenir deux hommes, et des plus légères.

— Tiens, demanda la concierge, qu'est-ce que vous mettez là-dedans ?

— Ecoutez, lui dit la jeune femme d'un air mystérieux, je vais vous dire... C'est là-dedans que je serre mes rancunes contre un mufle qui m'a plantée là. La caisse n'est même pas assez grande, et je vais en faire faire une autre !

Puis, subitement, devenant comme enragée :

— La canaille ! s'écria-t-elle. La crapule ! le misérable !

Et, prise d'un véritable accès de rage, elle tomba en gesticulant sur le trottoir. On l'a transportée au poste de la place du Théâtre, où on a constaté en elle une folie bien caractérisée.

En conséquence, elle a été maintenue en état d'arrestation.

— STATISTIQUE DES FAILLITES EN 1876. — En 1876, il y a eu, pour le département de la Seine seulement, 1,659 faillites déclarées.

Dans ce nombre, dit l'*Estafette*, il en est qui s'appliquent à des sociétés solidaires ; d'un autre côté, il s'y trouve plusieurs faillites de sociétés anonymes; de sorte que le nombre des faillites ne peut être le même que celui des faillites.

Ainsi, nous trouvons, pour les 1,659 faillites déclarées cette année, 1,834 faillis.

Voici le relevé de leur origine et de leurs antécédents :

Département de la Seine	357
Nés dans les autres départements	1,146
Nés en pays étrangers ou d'origine et d'antécédents inconnus	331
Ensemble :	1,834

Sur les 357 faillis nés à Paris ou dans le département de la Seine, les casiers judiciaires indiquent :

Ayant subi des condamnations	30
Ayant déjà été déclarés en faillite.	65

Sur les 1,477 nés dans les départements ou pays étrangers, il s'en trouve :

Ayant subi des condamnations	257
Ayant déjà été déclarés en faillite	219

Ces chiffres servent à démontrer, comme on l'a dit l'an passé, quel est en général le personnel des faillis et ce que commerce parisien recueille de la province et de l'étranger.

Les 1,757 faillites terminées ont pris fin de la manière suivante :

Par concordat	178
Par abandon d'actif	69
Par union	577
Par rapport de jugements déclaratifs	15
Par clôture pour insuffisance d'actif	918

— Une curiosité anecdotique.

A l'occasion du jour de l'an, le roi d'Italie a anobli son prémier aide de camp. Le général Medici sera connu désormais sous le nom de marquis del Vascello.

Le nouveau marquis emprunte son titre à un souvenir du siége de Rome en 1849. En sortant de la porte San-Pancrazio, le touriste trouve sur sa route les ruines d'une villa bâtie au dix-septième siècle par l'abbé Elpidio Benedette agent politique de Louis XIV.

L'architecte, Basileo Brecci, sur une plate-forme en pierre taillée de façon à représenter une mer soulevée, avait construit une galère de 130 mètres. Cette galère, ou *vascello*, était le rez-de-chaussée d'une villa bâtie sur un pont.

Pendant le siége de 1849, le *vascello* fut transformé en ouvrage avancé qui fut confié aux volontaires du commandant Medeci. Ce petit corps y resta jusqu'à la fin du siége, et aujourd'hui le général Medeci attache à son nom de famille celui de cette redoute improvisée.

— Voici de plus amples détails sur le cyclone indien que nous avons signalé, lundi.

Le lieu de l'inondation est un groupe d'îles situées à l'embouchure du fleuve Megna, au fond du golfe, dans une sorte d'entonnoir. Ce territoire, très-fertile, était habité par une population que le dernier recensement évaluait à 1,062,000 âmes. De ce million, 215,000 ont péri dans cette catastrophe, et encore ce chiffre n'est-il qu'une évaluation approximative. Certains villages ont perdu 30, 50 et jusqu'à 70,000 de leurs habitants.

Le flot, le mascaret, haut de 15 à 20 pieds, quelquefois plus quand il rencontrait de la résistance, est entré de la mer dans l'embouchure du fleuve; arrivé à ce point, le cyclone l'a retourné, et le flot et le fleuve réunis se sont accumulés et abattus sur les îles et sur les rives. C'était vers minuit; le vent se mit à souffler en tempête, si froid que plus tard on reprenait de la chaleur dans l'eau. Un cri partit : « L'eau est sur nous ! » et les habitants, surpris et saisis se réfugièrent comme ils purent dans les arbres; ceux qui n'en eurent ni le temps ni la force furent entraînés par le courant.

C'est à un rapport officiel que le *Journal des Débats* emprunte les détails que nous reproduisons.

Dans ce pays exposé plusieurs fois par siècle à des ravages semblables, les habitants ont un monde d'installation tout particulier. Cinq ou six maisons, de nattes et de chaume, contenant chacune une famille, composent un hameau. Ces habitations sont bâties sur une plate-forme élevée, faite avec la terre prise dans les fossés dont les hameaux sont entourés; le tout est enfermé dans une muraille d'arbres serrés, qui est la meilleure protection contre les invasions du flot. C'est en effet sur ces arbres que se sont réfugiés les plus heureux; partout où il y avait lacune dans ce rempart naturel, il n'y a eu que des victimes. Ces arbres sont des bambous, des palmiers, et surtout des arbres à fortes épines, appelés madars. Ces épines ont servi d'instruments naturels de sauvetage, car la violence même du flot soulevait les malheureux naufragés et les portait jusque dans les branches auxquelles ils restaient accrochés. D'autres ont été portés sur des rives voisines par les ruines de leurs maisons qui leur servaient de radeaux.

Cette submersion violente n'a duré que deux heures. A l'aurore, les réfugiés virent du haut de leurs arbres les eaux se retirer.

Quelques heures plus tard, les survivants descendirent de leur abri et se réunirent sur l'emplacement de leurs maisons emportées. Ils restèrent sans abri et sans nourriture pendant deux jours, et alors ils recueillirent des provisions de riz et grains conservées dans des puits et les firent sécher au soleil, puis ils se construisirent des tentes avec des branches d'arbres.

Le grand danger, c'était la putréfaction de ces milliers de cadavres mêlés à ceux d'une quantité innombrables de bestiaux, des bœufs, des vaches et de buffles : peu de buffles, parce qu'ils savent bien nager. Jusqu'à présent, on n'a pas appris que la peste ait augmenté le désastre.

On n'avait aucune appréhension de famine. C'est un pays d'une telle richesse qu'il exporte annuellement des millions de tonnes de grains, et que les survivants sont encore riches avec ce qu'ils ont pu sauver.

215,000 individus ont disparu, c'est vrai ; mais c'est imperceptible dans une masse qui se compte par 200 millions. Ces îles envers lesquelles la nature a été d'une prodigalité illimitée, seront rapidement repeuplées dès qu'on aura enlevé les morts.

La conclusion à laquelle arrive le rapport officiel est que des travaux d'endiguement seraient plus dangereux qu'u-